

L'enseignement supérieur privé au Sénégal

Par Moustapha TAMBA
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)
moustamba@yahoo.fr

Au Sénégal, l'enseignement supérieur privé s'est énormément développé depuis les années 90, eu égard à la forte crise de légitimité qui a affecté l'enseignement supérieur public et aux difficultés permanentes de l'État sénégalais pour maintenir une offre suffisante face à la demande d'accès. Aujourd'hui, le secteur est devenu une réalité dans le paysage universitaire et de la formation professionnelle. Il est constitué d'une myriade d'établissements notamment des universités privées, d'instituts et d'écoles de formation technique et professionnelle. L'essentiel des établissements est concentré à Dakar et le total des effectifs est estimé à 13.000 étudiants constitué majoritairement de filles et d'étrangers venus de pays francophones d'Afrique.

Introduction

L'évolution du système d'enseignement au Sénégal présente des transformations importantes notamment en termes de développement de l'importance du secteur privé dans l'enseignement supérieur. En réalité, il est le fruit d'une politique développée de date récente qui s'est fortement accentuée avec l'apparition des NTIC depuis les années 90.

Aujourd'hui, l'enseignement supérieur s'est énormément consolidé depuis le début du nouveau millénaire. En ce sens, son développement a sans doute permis la densification spatiale du réseau universitaire et a contribué de façon significative à la démocratisation des possibilités d'inscription dans l'enseignement supérieur.

Notre communication dans ce présent colloque sera axée sur les points suivants :

- l'état des lieux ;
- les raisons de l'émergence des Établissements privés d'enseignement Supérieur (EPES) ;
- les traits caractéristiques des EPES ;
- les difficultés des EPES.

1. L'état des lieux

En 1991, les pouvoirs publics votent une loi pour les Écoles d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP), la loi 91 - 22 du 16 février 1991 qui encourage l'initiative privée individuelle ou collective. Le secteur privé devint par cette loi, fournisseur de l'ETFP au Sénégal. Dans cet esprit, une loi est mise en place en 1994, la loi 94 -82 du 23 décembre 1994 portant statut des établissements d'enseignement privé.

Le 02 mai 1995, le Ministère de l'Éducation Nationale met en place un « Accord - Cadre » pour la promotion de l'enseignement supérieur privé. Ainsi sont considérés comme établissements supérieurs, les institutions privées qui recrutent des élèves et étudiants titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent par les autorités sénégalaises en vue de les préparer à une qualification supérieure (premier, second ou troisième cycle). En fait, ces établissements d'enseignement supérieur sont appelés au désengorgement des structures universitaires mais aussi à la diversification des filières de formation. Toutefois, à part cet « Accord Cadre », à vrai dire, aucun EPES n'est à ce jour reconnu par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, le tableau ci - dessous présente l'évolution des effectifs d'étudiants dans ces établissements.

Tableau 1 : Évolution des effectifs des EPES de 1994 à 2004¹

Année	Nombre	Effectif
1994	04	500
1999	31	5 000
2003	48	8 000
2004	48	13 000

En dix ans d'existence (1994 - 2004), il y a eu un effort de création et une évolution réelle des effectifs, une quarantaine d'EPES a été autorisée à ouvrir. De plus en plus, des promoteurs attirés par la nouveauté du créneau investissent le secteur. Les capitaux proviennent du privé national, de l'étranger ou à la fois les deux réunis.

Si beaucoup de ces établissements supérieurs sont agréés par le Ministère de l'Éducation, il y a en revanche certains qui ne respectent pas « l'Accord - Cadre » de 1995.

L'enseignement supérieur privé se décompose en deux grands groupes : les universités, assurant des formations de Bac + 2 à Bac + 4 ; les instituts et écoles de formation technique et professionnelle avec des enseignements courts spécialisés de Bac + 2.

a) Les universités privées

Il y a aujourd'hui au Sénégal particulièrement à Dakar quatre universités privées : Université Dakar - Bourguiba (UDB) ; Université du Sahel (UNIS) ; Suffolk University ; Université El Hadj Ibrahima Niass.

Tout comme les universités d'Etat, ces universités possèdent des départements où sont enseignées des disciplines. Ainsi, l'Université Dakar - Bourguiba créée en 1995 avec 261 étudiants a des départements : génie juridique, génie économique et gestion, génie informatique et génie sociologie. En 2004, son effectif est estimé à 1000 étudiants. L'Université du Sahel (UNIS) créée en 1998 offre comme spécialités : les sciences et les techniques, l'économie, le droit et l'informatique. Suffolk University créée en 1999 exige un bon niveau en Anglais. Là, c'est le système américain qui est adopté, l'étudiant fait un cursus de deux ans au Sénégal avant de rejoindre l'Université de Boston aux États-Unis. Elle prépare aux spécialités du secteur tertiaire (Marketing, Publication, informatique, Management, Finance). Université El Hadj Ibrahima Niass, créée en 2003, est la dernière née et s'occupe spécialement de médecine.

b) Les instituts et les écoles de formation technique et professionnelle

Ils sont aujourd'hui en plein essor. En effet, de plus en plus, de jeunes bacheliers préfèrent ces établissements pour leur formation courte qui leur permet d'être présents très tôt sur le marché du travail. Ils sont implantés dans le Plateau (quartier des Affaires) et dans les quartiers résidentiels (Fann, Point E, Amitié, Mermoz et Sacré Cœur). Parmi eux, on peut citer : ISM, ISG, ISSIC, ISFGI, ISI, ITECOM, IFP, IPG, IAM, IACOM, ESIG, ETHSOS, EIA, SUP DE CO, CEMIS, PIGIER, etc.

Par ailleurs, la plupart des EPS louent des locaux pour leurs activités pédagogiques et administratives dans les villas de grand standing et dans les immeubles des quartiers résidentiels.

2. Les raisons de l'émergence des EPES

Plusieurs raisons justifient l'émergence des EPES : l'explosion démographique des années 70, les crises cycliques des universités publiques, la réforme de 1994, les cycles d'études de courte durée, la délocalisation des universités du Nord dans les pays du Sud.

a) L'évolution démographique des années 70

¹ Source : MEN, Direction de l'Enseignement Supérieur, 2004

L'augmentation naturelle de la population a été constante au Sénégal dans la deuxième décennie de l'indépendance. Les chiffres du premier recensement en 1976 indiquent que les tranches d'âge 0 - 4 ans et 5 - 9 ans représentaient en chiffres absolus respectivement 903.974 enfants et 693.232 enfants soit au total 1.597.206 sur une population de 5.016.604 habitants soit 31,2% en valeur relative.

C'est ainsi que l'enseignement supérieur est assailli par ces vastes cohortes de la décennie 70. Par conséquent, quoique les cohortes arrivant à la fin des études secondaires puissent être plus petites, les élèves ont été vraisemblablement plus nombreux à poursuivre des études supérieures.

b) Les crises universitaires des années 80 et 90

Ces deux décennies ont été des périodes sombres pour l'enseignement supérieur public au Sénégal. En effet, il y a eu des grèves permanentes, une année blanche en 1988, une session unique d'examen en 1992, une année invalide en 1994, etc. Ces revendications sont sociales et pédagogiques : insuffisance des bourses, faible taux d'encadrement, problème de logement, baisse de la qualité des repas, insuffisance ou vétusté des infrastructures, dégradation de l'environnement, etc. D'ailleurs, depuis ces périodes, toutes les années sont perturbées par des mouvements de grèves installant ainsi un climat délétère dans les universités.

c) La réforme de 1994

En 1994, intervient la seconde réforme majeure de l'enseignement supérieur (après celle de 1972) qui demeure à bien des égards à un ajustement de l'université sénégalaise. Cette réforme s'est inscrite dans un contexte de crise économique dont les cycles ont été ponctués par la mise en œuvre des Programmes d'Ajustement structurel (PAS) conduits tout au long des années 80 par l'Etat, de concert avec le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM). En ce sens, en octobre 1994, le gouvernement met en place le programme d'Ajustement pour l'Enseignement Supérieur (PAES) qui se résume ainsi : réduction des parts des universités dans les allocations budgétaires au profit de l'enseignement de base, réduction des effectifs, révision des modes d'accès (numerus clausus dans les facultés). Les syndicats d'enseignants et d'étudiants réagissent par de larges mobilisations réclamant l'application des propositions issues de la Concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieur (CNES) définie en 1992 - 1993 au terme de 14 mois de travaux qui ont réuni environ 400 délégués provenant de divers secteurs. Au refus du gouvernement, succèdent alors différentes formes de protestation de la communauté universitaire.

d) Les cycles d'études de courte durée

Les instituts et les écoles proposent des offres de formation courte Bac + 2 pour l'insertion professionnelle des étudiants. Il faut dire que la durée longue des études générales (au moins Bac + 4) en ces temps de crise n'encouragent guère certains parents à inscrire dans les universités publiques où les taux de redoublement et d'abandon restent élevés. D'ailleurs, beaucoup d'entreprises de la place recrutent des étudiants issus de ces établissements où la formation se passe sans perturbation.

e) La délocalisation des universités du Nord dans les pays du Sud

Aujourd'hui, tout comme les multinationales, les universités du Nord délocalisent leur expertise dans les pays du Sud. Ainsi au Sénégal, on peut citer le cas de Suffolk University de Boston (Etats - Unis) installée à Dakar dans le campus de l'Ecole nationale d'économie appliquée (ENEA).

De même, d'autres universités du Nord organisent des Masters en collaboration avec des instituts ou des écoles. Elles utilisent également les enseignements à distance (Télé enseignement, Viso conférence).

3. Les traits caractéristiques des EPES

L'observateur averti peut constater de visu quelques caractéristiques des EPS à Dakar. Ce sont la prépondérance du secteur tertiaire, la féminisation des effectifs, la forte présence des enfants des classes aisées, la présence des étrangers.

a) Le secteur tertiaire

Les filières du secteur tertiaire sont les plus représentatives dans les EPES. En effet, 25 filières de formation ont été mises en place dans ces établissements et 3 filières de formation académique. Les 90% de ce secteur tertiaire concernent la Comptabilité, le Secrétariat, la Bureautique, l'Informatique, le Commerce, la Banque, les Assurances, la Finance, le Tourisme, l'Hôtellerie, le Transit, la Gestion, le Management, le Marketing, l'Électricité, les Ressources Humaines, la Communication, etc.

En somme, les objectifs poursuivis par les EPES sont les suivants :

- créer des filières techniques et professionnelles courtes ;
- rapprocher la formation des milieux économiques ;
- lier le savoir au savoir faire.

b) La féminisation des effectifs

Dans une enquête réalisée en 2003 (Yoro BA étudiant en Licence de Sociologie de l'UCAD) sur les EPES, il a été révélé que 53% des effectifs étaient constitués de filles et que leur moyenne d'âge, était de 23 ans. Le choix des EPES se justifiait ou tout au moins avait une relation directe avec leur désir de terminer rapidement leurs études afin de se consacrer à leur futur ménage. Les filières préférées des filles sont le Secrétariat, la Bureautique, l'Hôtellerie, le Tourisme et la Comptabilité.

c) La forte présence des enfants des classes aisées

Après avoir enseigné pendant cinq ans (1997 - 2002) dans deux EPES, nous avons observé que la majeure partie des étudiants vient d'origine sociale aisée (Avocats, Magistrats, Notaires, Huissiers, Ingénieurs, Chefs d'entreprises, Gros Commerçants, Cadres de l'Administration et du Privé, Médecins, Pharmaciens, Architectes, Professeurs, Officiers Supérieurs de l'Armée, de la Douane, de la Police et de la Gendarmerie, Banquiers et Assureurs). En effet, certains signes extérieurs tels que les comportements vestimentaires, les coiffures des filles, l'utilisation des motos et mobylettes, la possession de téléphone portable peuvent confirmer notre hypothèse. De même, le coût élevé des inscriptions et des mensualités est un indicateur réel que les EPES ne sont pas fréquentés par n'importe qui.

Dans les universités privées, les droits d'inscriptions sont d'environ 100.000F Cfa pour les frais et 30 à 50.000F CFA par mois, soit environ 600.000F CFA par an.

Dans les instituts et écoles privées, on peut également estimer à 600.000F CFA l'an pour un étudiant. Cependant, il existe de notables différences. Les moins chers font payer environ 600.000F CFA par an alors que d'autres requièrent 800.000F CFA (ISM) à 1.200.000F CFA par an (Sup. de Co).

d) La présence des étrangers

Les EPES à Dakar n'auraient pas été aussi nombreux aujourd'hui sans les étrangers en provenance de la sous région (Ivoiriens, Mauritaniens, Guinéens, Maliens, Nigériens, Togolais et Béninois) mais également d'Afrique Centrale (Gabonais, Camerounais, Congolais, Tchadiens, Centrafricains) et d'Afrique Orientale (Djiboutiens, Comoriens, Malgaches, Mauriciens). C'est ainsi qu'à Suffolk University, il a été décelé 17 nationalités, à ITECOM 23 nationalités, à l'Université Dakar - Bourguiba (UDB) 16 nationalités.

Par ailleurs, il faut ajouter que les crises cycliques (année blanche, année invalide, session unique, etc.) ont amené certains parents fortunés ou ayant les moyens d'inscrire leurs enfants à Dakar principalement dans ces EPES. Ces étudiants sont généralement issus de familles aisées comme leurs collègues sénégalais.

4. Les difficultés des EPS

Les EPES rencontrent d'énormes difficultés tant sur le plan institutionnel que pédagogique. Parmi celles-ci, il y a l'absence de texte législatif et réglementaire, le mode de recrutement du personnel enseignant et les diplômes délivrés.

a) L'absence de texte législatif et réglementaire

Malgré « l'Accord Cadre » signé le 02 mai 1995 entre le collectif des responsables des EPES et l'Etat, il y a une absence totale de texte législatif et réglementaire pour les EPES. Seulement, les établissements agréés doivent se conformer à un certain nombre de dispositions : l'autorisation d'ouverture, la présentation des locaux, les objectifs de l'établissement, les conditions d'ouverture (financière, matérielle, pédagogique, sécuritaire, hygiénique, technique, administrative), l'expertise du promoteur, les diplômes délivrés. Mais la majorité des EPES agréées n'arrivent pas à respecter du tout ces dispositions et ainsi aucun n'est à ce jour reconnu par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, le secteur est sous le tutelle du Ministère de l'Éducation notamment de la division de l'enseignement privé.

b) Le recrutement du personnel enseignant

La méthode de recrutement dans les EPS est le bouche à oreille, la cooptation ou les bonnes relations. Les modalités de recrutement des enseignants sont très variables d'un cas à l'autre : sur titre, sur expérience professionnelle ou pédagogique. Toutefois, la décision finale revient au président ou au directeur de l'établissement qui reste seul maître du recrutement. Il y a peu d'enseignants qui exercent à temps plein, le plupart étant des vacataires venant des universités publiques ou appartenant au monde professionnel (Avocats, Assureurs, Experts Comptables, Cadres des banques, Financiers, Ingénieurs, etc.). En fait, le personnel enseignant comporte donc peu d'universitaires et la rémunération varie en fonction des établissements, de 10.000F à 20.000F CFA l'heure.

c) Les diplômes délivrés

Si la plupart des EPES sont agréées par les pouvoirs publics, en revanche, il n'y a pas une loi votée à ce jour pour mettre en clair les textes. L'agrément ne suffit pas pour l'Etat de reconnaître des diplômes délivrés par les EPES. Par conséquent, les étudiants inscrits dans ces établissements n'ont pas la garantie que leurs diplômes et leurs grades seront reconnus par les pouvoirs publics. En effet, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), institution au service de la coopération interuniversitaire africaine dont le siège est à Ouagadougou (Burkina) ne reconnaît aucun diplôme délivré des Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS), ils sont tenus de prendre en compte les programmes officiels élaborés par l'Etat.

Quant aux diplômes et programmes de formation de 2^e et 3^e cycle, ils s'inspirent de ceux des pays du Nord (États-Unis, Canada, France).

Conclusion

L'enseignement supérieur privé s'est beaucoup développé au Sénégal ces dernières années sous l'effet conjugué des crises des universités publiques, de la réforme de 1994 (PAES), de la dévaluation du franc CFA, de l'apparition des NTIC et de la mondialisation.

Ainsi, il est devenu aujourd'hui un secteur important du système éducatif sénégalais. Toutefois, il rencontre d'énormes difficultés face à des acteurs principaux que sont l'État (absence de texte législatif et réglementaire) et les universités publiques (non reconnaissance des équivalences des diplômes).

Bibliographie

- BA (Yoro), Les écoles de formation professionnelle à Dakar, dossier licence de Sociologie, Département de Sociologie, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, 2003, 24 pages
- DIAGNE (Abdoulaye) et DAFFE (Gaye), Le financement de l'éducation au Sénégal, CODESRIA, Dakar, 2001
- Ministère de l'Éducation / Sénégal, mai 1995, Accord Cadre pour la promotion de l'enseignement supérieur privé, Dakar

- MONTCHAMBERT (Sabine), L'enseignement privé en France, PUF, collection que sais-je ? N° 2746, 1993, 127 pages
- NDIAYE (Falilou), L'université africaine dans le contexte de la globalisation : l'expérience sénégalaise dans le contexte de la globalisation (1994 - 2004), communication faite au congrès du SAES, Avril 2004, Dakar
- UNESCO / Banque Mondiale, Rapport publié en 2000, L'enseignement supérieur dans les pays en développement : périls et promesses